

DECRET D/2015/02 1 1 /PRG/SGG

**PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE
DIRECTIONNEL DE KOLOMA ET LA CONSTRUCTION DU SIEGE DU MINISTERE
DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU CENTRE
DIRECTIONNEL DE KOLOMA**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2015/N° 023/AN du 10 septembre 2015

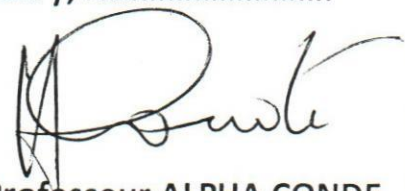
Vu le Décret D/2015/210/PRG/SGG du 23 novembre 2015 portant Promulgation de la Loi
L/2015/N 023/ AN du 10 septembre 2015.

DECRETE

ARTICLE 1er : Est ratifiée la Convention de partenariat public-privé pour la mise en œuvre du Projet d'Aménagement du Centre Directionnel de Koloma et la construction du siège du Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire au Centre Directionnel de Koloma, entre le Gouvernement de la République de Guinée et LE GROUPEMENT DES ENTREPRISES GUITER, GUICOPRESS ET BEGEC – TRAVAUX (Groupement 3GB);

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

23 NOV. 2015
Conakry, le.....



Professeur ALPHA CONDE